

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2442)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 11

présenté par  
M. Kert et Mme DUBY-MULLER

**ARTICLE 14**

I. – À l'alinéa 2, substituer au mot :

« solidaire »

le mot :

« participative ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 4 et 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'appellation initialement retenue dans la PPL , d'entreprise " citoyenne" ne paraissait pas appropriée comme les débats l'ont démontré en commission . Toutefois , le choix retenu d'entreprise "solidaire" ne semble pas non plus correspondre au statut mis en place par cet article . C'est pourquoi , il est proposé par cet amendement d'utiliser le terme " entreprise participative " .